



RAPPORT DU AU TITRE DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT (ART. 29 LEC)

Exercice 2024

PREAMBULE	3
1 DEMARCHE GENERALE D'EUTOPIA GESTION DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES DE DURABILITE	3
1.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 SUIVI DES PARTICIPATIONS	3
1.3 MOYENS HUMAINS.....	3
2 CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS DE L'INFORMATION DES INVESTISSEURS.....	4
2.1 DOCUMENTATION JURIDIQUE DES VEHICULES	4
2.2 RAPPORT ESG	4
3 ADHESION A UNE CHARTE, UN CODE, OU OBTENTION D'UN LABEL ESG	4
3.1 INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LE CLIMAT.....	4
3.2 UNPRI.....	5
3.3 FRANCE INVEST	5
3.4 B CORP	5
4 DIVERS.....	5
4.1 LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET ARTICLE 9 DU REGLEMENT EUROPEEN 2019/2088	5
4.2 PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION	5

Préambule

Eutopia Gestion a été agréée le 20/03/2019 sous le numéro GP19000009 pour investir dans des marques émergentes et engagées qui repensent les grands secteurs de la consommation: agroalimentaire, loisir, mode, beauté, équipement de la maison, enfant, santé, éducation, etc.

Eutopia Gestion dispose de l'agrément relatif à la gestion collective de FIA. Fin 2024, Eutopia Gestion gérait 5 FPCI : Eutopia II, Eutopia Co invest Dynamo, Eutopia Co invest OMC, Eutopia Co invest Tediber qui en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance, se réfèrent fin 2024 à l'article 6 de la réglementation SFDR, le FPCI Eutopia Preferred se réfère quant à lui, fin 2023 à l'article 8 de la réglementation SFDR.

Compte tenu des actifs gérés en 2024, ce rapport inclut uniquement les informations requises pour les sociétés gérant moins de 500 millions d'euros.

1 Démarche générale d'Eutopia Gestion dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1 Politique d'investissement

Eutopia Gestion intègre systématiquement les enjeux de durabilité (dimensions environnementales, sociales et de gouvernance) dans son process d'investissement, notamment :

- En excluant les secteurs non-éthiques ou les sociétés qui présentent un niveau de risque ESG élevé ;
- En évaluant systématiquement pendant l'étude d'une opportunité son niveau de maturité en terme de durabilité ;
- En incluant dans le mémo d'investissement, une présentation des enjeux de durabilité et l'analyse de la maturité de la cible à leurs égards ;
- En auditant par un auditeur externe en phase de due diligence le positionnement de la cible face aux enjeux de durabilité ;

1.2 Suivi des participations

Eutopia Gestion s'assure de la prise en compte de ces enjeux au sein des sociétés en portefeuille :

- En sensibilisant les sociétés du portefeuille (fresque du climat, workshop, échanges de bonnes pratiques etc.) ;
- En demandant la définition d'une roadmap ESG établie par un conseil externe dans les 6 mois post investissement ;
- En fiabilisant une mesure environnementale : calcul de l'empreinte carbone tous les deux ans ;
- En ayant mis en place un outil de reporting ESG : plateforme Zei, qui avec un questionnaire dont les réponses doivent être justifiées, donne une notation et ce questionnaire est à compléter une fois par an ;
- En accompagnant les sociétés à devenir entreprise à mission dans les 24 mois post investissement ;
- En accompagnant les sociétés à être labellisée B Corp, deux personnes de l'équipe sont B leaders.

Eutopia Gestion calcule également son empreinte carbone.

Eutopia Gestion est labellisée B corp, et a le statut d'Entreprise à Mission, tout ceci en adéquation avec l'ADN Eutopia.

Par ailleurs, Eutopia Gestion a inclus les enjeux de durabilité dans sa politique de prévention des risques opérationnels, via le suivi des risques environnementaux, de conformité et de réputation.

1.3 Moyens humains

Depuis 2020, Eutopia Gestion a mis en place au sein de son équipe un chantier transverse ESG, groupe composé de la Directrice Générale et d'une Analyste. Cette équipe est en charge du suivi et de la promotion des enjeux ESG en interne, au sein du portefeuille, auprès de notre écosystème et des investisseurs de nos fonds (LPs).

Au sein du portefeuille, cette équipe suit et analyse la performance ESG, ainsi que les initiatives en matière de durabilité de chaque participation et adresse annuellement à l'ensemble du portefeuille une synthèse de leurs performances sur l'année écoulée.

En interne, l'équipe est en charge, outre du suivi de la performance ESG d'Eutopia Gestion, d'informer et sensibiliser toute l'équipe aux enjeux de durabilité, et de rayonner auprès de notre écosystème en faisant partie de groupe de travail auprès de B corp, France Invest,... et auprès de nos LPs notamment par la publication de notre rapport ESG et auprès du grand public par la publication de notre rapport de mission .

2 Contenu, fréquence et moyens de l'information des investisseurs

2.1 Documentation juridique des véhicules

Quatre des véhicules sous gestion en 2024 sont soumis à l'article 6 de la réglementation SFDR, sans toutefois s'y référer pour ceux dont la collecte était close en mars 2021, en s'y référant pour les fonds créés après mars 2021. Lors de l'Assemblée Générale des fonds et des revues des reportings trimestriels, l'équipe ESG présente aux LPs les enjeux identifiés et les actions en cours au sein du portefeuille, en interne et en externe.

Le fonds Eutopia Preferred en 2024 est soumis à l'article 8 de la réglementation SFDR, les communications sont conformes à la réglementation.

Lors de l'Assemblée Générale des cinq fonds et des revues des reportings trimestriels, l'équipe ESG présente aux LPs les enjeux identifiés et les actions en cours au sein du portefeuille, en interne et en externe.

2.2 Rapport ESG

Eutopia Gestion adresse annuellement à l'ensemble de ses investisseurs un rapport qui présente ses engagements et les actions menées en interne par Eutopia Gestion et par les sociétés du portefeuille en relation avec les objectifs précités.

2.3 Rapport de Mission

Eutopia Gestion adresse annuellement à l'ensemble des parties et communique au public le rapport de Mission et qui présente ses engagements et les actions menées par Eutopia Gestion dans le cadre de l'exécution de sa Mission.

2.4 Rapport périodique SFDR

Les fonds classifiés « Art. 8 » au sens de la SFDR bénéficient également d'un rapport périodique SFDR transmis aux investisseurs. Les indicateurs PAI (principal adverse impact) n'y sont également reportés au niveau du fonds, car cela n'est pas une obligation.

3 Adhésion à une charte, un code, ou obtention d'un label ESG

3.1 Initiative Internationale pour le Climat

En 2020, Eutopia Gestion a rejoint IC International, un groupement mondial de fonds d'investissement qui ambitionnent de réduire l'empreinte carbone de leurs participations et qui intègrent le risque climat dans la mesure de leur performance.

A ce titre Eutopia Gestion s'est engagée à :

- Communiquer sur son engagement à lutter contre le changement climatique et promouvoir cette initiative au sein du secteur du private equity ;
- Intégrer la notion de risque climatique dans son processus d'investissement et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le réchauffement climatique ;

- S'engager activement auprès de ses participations afin de réduire leur empreinte carbone et contribuer à une amélioration généralisée des critères ESG.

A ce titre, notre feuille de route est la suivante :

- 2021 : Mesurer notre bilan carbone et identifier les principales sources d'émission ;
- A partir de 2023 : Publier nos résultats et leur évolution.

3.2 UNPRI

Les principes pour l'investissement responsable ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'un processus organisé par le Secrétaire général des Nations Unies.

En tant que signataire de ces principes, Eutopia Gestion s'engage à les adopter et à les mettre en œuvre, dans la conviction que la promotion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est un levier de performance sur le long-terme, et afin d'aligner les intérêts de nos investisseurs avec les intérêts plus larges de la Société.

La Charte de l'investissement responsable nous engage également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des principes au fil du temps.

Les principes sont les suivants :

- Intégrer les questions ESG au processus d'investissement ;
- Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG à la politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote ;
- Inciter nos participations à faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
- Encourager l'adoption et la mise en œuvre des principes dans les métiers de l'investissement ;
- Coopérer avec les autres signataires et les instances des PRI pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre ;
- Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre de ces principes.

3.3 France Invest

En tant que signataire de la charte France Invest pour la parité, Eutopia Gestion a pris les engagements suivants :

- Atteindre 25% de femmes à des postes senior d'ici 2030 et 30% d'ici 2035 ;
- Atteindre 40% de femmes tous postes confondus d'ici 2030 ;
- Dans les sociétés du portefeuille, atteindre 30% de femmes dans les Comités de Direction d'ici 2030.

D'autre part Eutopia Gestion est membre de la commission France Invest Sustainability et est membre actif dans différents groupes de travail.

3.4 B Corp

Depuis fin 2020 Eutopia Gestion est labellisée B corp avec un score de 106.6 et a été recertifié fin 2023 avec un score de 117.2.

4 Divers

4.1 Liste des produits article 8 et article 9 du Règlement Européen 2019/2088

FPCI Eutopia Preferred

4.2 Prise en compte des critères ESG pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Non applicable